

Nro. CXXXIII.

PETITES AFFICHES DE CASSEL.

Lundi 19. Septembre 1785.

Second Abonnement.

Observation sur un abus très-nuisible, relativement aux étables, écuries, bergeries, &c.
Par Mr. du Fourny de Villiers.

J'ai vu dans beaucoup d'endroits des greniers ou sinaux dont le plancher à claire-voie occupe le dessus des étables, écuries & bergeries. Ce plancher sert à resserrer les fourrages; on les pose sur les solives, ou sur des claies, des perches ou des fagots. Cet usage a les plus grands inconvéniens: le fourrage imprégné de la transpiration des animaux, même bien portans, devient mal-sain; l'exhalaison continuelle des fumiers contribue à le vicier d'une autre part. S'il y a des bêtes malades, s'il y a une épizootie, c'est alors que ces fourrages, pénétrés des miasmes morbifiques, deviennent éminemment dangereux. C'est en vain qu'on sépare les animaux sains, qu'on